

## **Conseil communautaire du 10 avril 2017**

**Sur convocation en date du 3 avril 2017.**

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

### **Ordre du jour :**

**- CPHV :**

- 1) Installation d'un nouveau délégué communautaire
- 2) Représentation de la commune de Pezou

**- Finances :**

- 1) Approbation des comptes de gestion 2016
- 2) Approbation des comptes administratifs 2016
- 3) Affectations de résultats 2016
- 4) Vote des budgets primitifs 2017
- 5) Vote des taux
- 6) Vote des subventions à verser sur l'exercice 2017

**- SMPV :** modifications des statuts du syndicat mixte

**- PLUi :** demande de subvention pour appel à projet

**- Siège social CPHV / Médiathèque / OTIPHV :** location de photocopieurs

**- Contrat de ruralité**

**- Questions diverses**

### **Etaient présents :**

<b>Bouffry</b> Monique Soria	<b>Brévainville</b> Dominique Brunet Jean-Pierre Brulé	<b>Busloup</b> Marcel Defremont Roselyne Duhourcq	<b>La Chapelle-Enchérie</b> Christiane Larue
<b>La Chapelle Vicomtesse</b> Daniel Barilleau Pascal Prudhomme	<b>Chauvigny-du-Perche</b> Danielle Périn Jacky Dufournier	<b>Droué</b> Yves Bertouy Laëtitia Bouilly	<b>Fontaine-Raoul</b> Luc Granger
<b>La Fontenelle</b> Joël Verdier Daniel Dorilleau	<b>Fréteval</b> Bernard Pillefer	<b>Lignières</b> Jean-Pierre Mahaudeau Thierry Galmiche	<b>Lisle</b> Jean-Marie Neff Chantal Maillet
<b>Moisy</b> Sixtine Lamé Michel Beaudoux	<b>Morée</b> Alain Bourgeois Jany Kestelyn	<b>Ouzouer-le-Doyen</b> Robert Bouchet Pierre Brousse	<b>Pezou</b> Aurélien Lemoine
<b>Le Poislay</b> Michel Pionnier Séverine Coigneau	<b>Renay</b> Danielle Cohergne	<b>Romilly-du-Perche</b> Christophe Leclercq Régine Vassaux	<b>Ruan-sur-Egvonne</b> Alain Brunet
<b>St-Hilaire la Gravelle</b> Dominique Patignier Gérard Viard	<b>St-Jean Froidmentel</b>	<b>Villebout</b> Emmanuel Granger	

**Etaient absents :** Daniel Dufour, Jean-Philippe Lehoux, Jean-Pierre Plessis, Françoise Callut, Frédérique Launay, Monique Farrant, Laurent Borel, Sandrine Mathurin, Emmanuel Granger, Daniel Alazard.

**Assistait comme délégué suppléant et n'ayant pas pris part au vote :** Christine Aubry.

**Pouvoirs :** Daniel Dufour à Monique Soria, Jean-Philippe Lehoux à Christiane Larue, Françoise Callut à Bernard Pillefer, Frédérique Launay à Aurélien Lemoine, Monique Farrant à Danielle Cohergne, Laurent Borel à Alain Bourgeois, Sandrine Mathurin à Dominique Brunet.

Arrivé à 20h20, Emmanuel Granger n'a pris part au vote qu'à partir de la délibération relative au compte administratif du budget principal 2016.

**Nombre de membres :**

**En exercice : 45**

**Présents : 36**

**Pouvoirs : 7**

**Votants : 43**

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Sixtine LAME a été désignée secrétaire de séance.

---

## **OBJET : Conseil Communautaire** **Installation d'un nouveau délégué**

Suite au décès de Monsieur Alain SOPENA qui représentait auparavant la commune de PEZOU en tant que délégué titulaire, le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité d'installer un nouveau délégué au sein du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'installer Monsieur Aurélien LEMOINE comme délégué titulaire au sein du conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

---

## **OBJET : Conseil Communautaire** **Représentation de la commune de Pezou**

Suite au décès de Monsieur Alain SOPENA, vice-président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois et maire de Pezou, le Président rappelle la délibération du 10 avril 2017 installant Monsieur Aurélien LEMOINE en tant qu'élu communautaire représentant la commune de Pezou. Il précise également que l'élection du nouveau maire de Pezou se tiendra courant avril 2017.

Devant la nécessité de donner une représentation pleine et entière à la commune de Pezou au sein des institutions communautaires, le Président propose au conseil communautaire d'ajourner l'élection d'un vice-président, d'un membre du Bureau et de compléter les commissions au prochain conseil communautaire de mai.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'ajourner l'élection d'un vice-président, d'un membre du Bureau et de compléter les Commissions au prochain conseil communautaire.

---

## **OBJET : Finances** **Budget Principal** **Compte de Gestion 2016**

**Le Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement

des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs actives,

**Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

---

## **OBJET : Finances**

### **Budget Développement Economique Compte de Gestion 2016**

#### **Le Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs actives,

**Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

---

## **OBJET : Finances**

### **Budget Laboratoire à Morée Compte de Gestion 2016**

#### **Le Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs actives,

**Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

---

## **OBJET : Finances**

### **Budget Logements Locatifs Sociaux à Moisy Compte de Gestion 2016**

#### **Le Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs actives,

**Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

---

## **OBJET : Finances**

### **Budget Commerce d'Alimentation à Pezou Compte de Gestion 2016**

#### **Le Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs actives,

**Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

---

## **OBJET : Finances**

### **Budget OTIPHV**

### **Compte de Gestion 2016**

#### **Le Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs actives,

**Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

---

## **OBJET : Finances**

### **Budget Parc d'Activités Intercommunal à Morée**

### **Compte de Gestion 2016**

#### **Le Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs actives,

**Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

---

## **OBJET : Finances**

### **Budget SPANC**

### **Compte de Gestion 2016**

#### **Le Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs actives,

**Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

---

## **OBJET : Finances**

### **Budget Développement Economique**

### **Compte administratif 2016**

Monsieur Yves BERTOUY a été nommé Président de séance.

Après présentation des chiffres du compte administratif de l'exercice 2016 du budget « Développement Economique » de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,

Monsieur Alain BOURGEOIS, Président, s'étant retiré, et n'ayant pas utilisé le pouvoir qui lui est attribué par Monsieur Laurent BOREL,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2016 du budget « Développement Economique » de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

## **OBJET : Finances**

### **Budget Laboratoire à Morée Compte administratif 2016**

Monsieur Yves BERTOUY a été nommé Président de séance.

Après présentation des chiffres du compte administratif de l'exercice 2016 du budget « Laboratoire à Morée » de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,

Monsieur Alain BOURGEOIS, Président, s'étant retiré, et n'ayant pas utilisé le pouvoir qui lui est attribué par Monsieur Laurent BOREL,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2016 du budget « Laboratoire à Morée » de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.
- 

## **OBJET : Finances**

### **Budget Logements Locatifs Sociaux à Moisy Compte administratif 2016**

Monsieur Yves BERTOUY a été nommé Président de séance.

Après présentation des chiffres du compte administratif de l'exercice 2016 du budget « Logements Locatifs Sociaux à Moisy » de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,

Monsieur Alain BOURGEOIS, Président, s'étant retiré, et n'ayant pas utilisé le pouvoir qui lui est attribué par Monsieur Laurent BOREL,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2016 du budget « Logements Locatifs Sociaux à Moisy » de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.
- 

## **OBJET : Finances**

### **Budget Commerce d'Alimentation à Pezou Compte administratif 2016**

Monsieur Yves BERTOUY a été nommé Président de séance.

Après présentation des chiffres du compte administratif de l'exercice 2016 du budget « Commerce d'Alimentation à Pezou » de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,

Monsieur Alain BOURGEOIS, Président, s'étant retiré, et n'ayant pas utilisé le pouvoir qui lui est attribué par Monsieur Laurent BOREL,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2016 du budget « Commerce d'Alimentation à Pezou » de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

## **OBJET : Finances**

### **Budget OTIPHV**

### **Compte administratif 2016**

Monsieur Yves BERTOUY a été nommé Président de séance.

Après présentation des chiffres du compte administratif de l'exercice 2016 du budget Office de Tourisme Intercommunal du Perche & Haut Vendômois (OTIPHV),

Monsieur Alain BOURGEOIS, Président, s'étant retiré, et n'ayant pas utilisé le pouvoir qui lui est attribué par Monsieur Laurent BOREL,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2016 du budget OTIPHV.
- 

## **OBJET : Finances**

### **Budget Parc d'Activités Intercommunal à Morée**

### **Compte administratif 2016**

Monsieur Yves BERTOUY a été nommé Président de séance.

Après présentation des chiffres du compte administratif de l'exercice 2016 du budget « Parc d'Activités Intercommunal à Morée »,

Monsieur Alain BOURGEOIS, Président, s'étant retiré, et n'ayant pas utilisé le pouvoir qui lui est attribué par Monsieur Laurent BOREL,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2016 du budget « Parc d'Activités Intercommunal à Morée ».
- 

## **OBJET : Finances**

### **Budget Principal**

### **Compte administratif 2016**

Monsieur Yves BERTOUY a été nommé Président de séance.

Après présentation des chiffres du compte administratif de l'exercice 2016 du budget principal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,

Monsieur Alain BOURGEOIS, Président, s'étant retiré, et n'ayant pas utilisé le pouvoir qui lui est attribué par Monsieur Laurent BOREL,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2016 du budget principal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

**OBJET : Finances**  
**Budget SPANC**  
**Compte administratif 2016**

Monsieur Yves BERTOUY a été nommé Président de séance.

Après présentation des chiffres du compte administratif de l'exercice 2016 du budget SPANC,

Monsieur Alain BOURGEOIS, Président, s'étant retiré, et n'ayant pas utilisé le pouvoir qui lui est attribué par Monsieur Laurent BOREL,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2016 du budget SPANC.

---

**OBJET : Finances**  
**Budget principal**  
**Affectation du résultat de fonctionnement 2016**

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, le 3 avril 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	<b>622 534,96 €</b>
ou - un déficit cumulé de fonctionnement de	.....
- un excédent cumulé d'investissement de	.....
ou - un déficit cumulé d'investissement de	<b>162 877,55 €</b>
- un solde positif de restes à réaliser	.....
ou - un solde négatif de restes à réaliser	<b>79 504,00 €</b>

1 – décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire

- au compte **1068**, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) : **242 381,55 €**

- le solde disponible de **380 153,41 €** est affecté comme suit :

- affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : .....

- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (**ligne 002**) : **380 153,41 €**

2 – décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté) : .....

3 – décide d'affecter au compte **001 (en dépenses)** : **162 877,55 €**

---

**OBJET : Finances**  
**Budget Développement Economique**  
**Affectation du résultat de fonctionnement 2016**

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, le 3 avril 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	2 976,34 €
ou - un déficit cumulé de fonctionnement de	.....
- un excédent cumulé d'investissement de	53 030,75 €
ou - un déficit cumulé d'investissement de	.....
- un solde positif de restes à réaliser	.....
ou - un solde négatif de restes à réaliser	25 000,00 €

1 – décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire
  - au compte **1068**, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) : .....
- le solde disponible de **2 976,34 €** est affecté comme suit :
  - affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : .....
  - affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (**ligne 002**) : **2 976,34 €**

2 – décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté) : .....

3 – décide d'affecter au compte **001 (en recettes) : 53 030,75 €**

---

## **OBJET : Finances**

### **Budget Laboratoire à Morée**

### **Affectation du résultat de fonctionnement 2016**

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, le 3 avril 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	.....
ou - un déficit cumulé de fonctionnement de	.....
- un excédent cumulé d'investissement de	.....
ou - un déficit cumulé d'investissement de	35 645,90 €
- un solde positif de restes à réaliser	.....
ou - un solde négatif de restes à réaliser	.....

1 – décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire
  - au compte **1068**, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) : .....
- le solde disponible de ..... est affecté comme suit :
  - affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : .....
  - affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (**ligne 002**) : .....

2 – décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté) : .....

3 – décide d'affecter au compte **001 (en dépenses) : 35 645,90 €**

## **OBJET : Finances**

### **Budget Logements Locatifs Sociaux à Moisy Affectation du résultat de fonctionnement 2016**

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS,  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, le 3 avril 2017,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,  
Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	<b>6 983,04 €</b>
ou - un déficit cumulé de fonctionnement de	.....
- un excédent cumulé d'investissement de	<b>13 285,90 €</b>
ou - un déficit cumulé d'investissement de	.....
- un solde positif de restes à réaliser	.....
ou - un solde négatif de restes à réaliser	.....

1 – décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire

■ au compte **1068**, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) : .....

- le solde disponible de **6 983,04 €** est affecté comme suit :

■ affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : .....

■ affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (**ligne 002**) : **6 983,04 €**

2 – décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté) : .....

3 – décide d'affecter au compte **001 (en recettes)** : **13 285,90 €**

---

## **OBJET : Finances**

### **Budget Commerce d'Alimentation à Pezou Affectation du résultat de fonctionnement 2016**

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS,  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, le 3 avril 2017,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,  
Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	<b>1 381,75 €</b>
ou - un déficit cumulé de fonctionnement de	.....
- un excédent cumulé d'investissement de	.....
ou - un déficit cumulé d'investissement de	<b>529,90 €</b>
- un solde positif de restes à réaliser	.....
ou - un solde négatif de restes à réaliser	.....

1 – décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire

■ au compte **1068**, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) : **529,90 €**

- le solde disponible de **851,85 €** est affecté comme suit :

■ affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : .....

■ affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (**ligne 002**) : **851,85 €**

2 – décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté) : .....

3 – décide d'affecter au compte **001 (en dépenses)** : **529,90 €**

---

## **OBJET : Finances**

### **Budget OTIPHV**

### **Affectation du résultat de fonctionnement 2016**

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, le 3 avril 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	<b>8 606,68 €</b>
ou - un déficit cumulé de fonctionnement de	.....
- un excédent cumulé d'investissement de	.....
ou - un déficit cumulé d'investissement de	.....
- un solde positif de restes à réaliser	.....
ou - un solde négatif de restes à réaliser	.....

1 – décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire

■ au compte **1068**, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) : .....

- le solde disponible de **8 606,68 €** est affecté comme suit :

■ affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : .....

■ affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (**ligne 002**) : **8 606,68 €**

2 – décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté) : .....

3 – décide d'affecter au compte **001** : .....

---

## **OBJET : Finances**

### **Budget Parc d'Activités Intercommunal à Morée**

### **Affectation du résultat de fonctionnement 2016**

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, le 3 avril 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	.....
ou - un déficit cumulé de fonctionnement de	<b>2 476,19 €</b>
- un excédent cumulé d'investissement de	<b>7 310,00 €</b>
ou - un déficit cumulé d'investissement de	.....
- un solde positif de restes à réaliser	.....
ou - un solde négatif de restes à réaliser	.....

- 1 – décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :
- à titre obligatoire
    - au compte **1068**, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) : .....
  - le solde disponible de ..... est affecté comme suit :
    - affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : .....
    - affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (**ligne 002**) : .....
- 2 – décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté) : **2 476,19 €**
- 3 – décide d'affecter au compte **001 (en recettes) : 7 310,00 €**
- 

## **OBJET : Finances**

### **Budget SPANC**

#### **Affectation du résultat de fonctionnement 2016**

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, le 3 avril 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	<b>8 342,39 €</b>
ou - un déficit cumulé de fonctionnement de	.....
- un excédent cumulé d'investissement de	<b>8 664,71 €</b>
ou - un déficit cumulé d'investissement de	.....
- un solde positif de restes à réaliser	.....
ou - un solde négatif de restes à réaliser	.....

- 1 – décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :
- à titre obligatoire
    - au compte **1068**, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) : .....
  - le solde disponible de **8 342,39 €** est affecté comme suit :
    - affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : .....
    - affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (**ligne 002**) : **8 342,39 €**
- 2 – décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté) : .....
- 3 – décide d'affecter au compte **001 (en recettes) : 8 664,71 €**

## **OBJET : Finances**

### **Budget Principal**

### **Vote du Budget Primitif 2017**

Nombre de membres :

En exercice : 45

Présents : 36

Votants : 43

Pour : 42

Contre : 1 – Sixtine LAME

Abstention : 0

Le Président, en conformité avec l'instruction comptable M14, présente le projet de budget primitif 2017 de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (budget principal).

Le Président propose notamment d'équilibrer ce budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 3 472 557,80 €

Recettes de fonctionnement : 3 472 557,80 €

Dépenses d'investissement : 1 574 208,94 €

Recettes d'investissement : 1 574 208,94 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif 2017 de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (budget principal),
- **AUTORISE** le Président à transmettre le budget primitif aux services de l'Etat.

---

## **OBJET : Finances**

### **Budget Développement Economique**

### **Vote du Budget Primitif 2017**

Le Président, en conformité avec l'instruction comptable M14, présente le projet de budget primitif 2017 du budget annexe « Développement Economique ».

Le Président propose notamment d'équilibrer ce budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 36 908,34 €

Recettes de fonctionnement : 36 908,34 €

Dépenses d'investissement : 74 510,75 €

Recettes d'investissement : 74 510,75 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif 2017 du budget annexe « Développement Economique »,
- **AUTORISE** le Président à transmettre le budget primitif aux services de l'Etat.

---

## **OBJET : Finances**

### **Budget Laboratoire à Morée**

### **Vote du Budget Primitif 2017**

Le Président, en conformité avec l'instruction comptable M14, présente le projet de budget primitif 2017 du budget annexe « Laboratoire à Morée ».

Le Président propose notamment d'équilibrer ce budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 0,00 €  
Recettes de fonctionnement : 0,00 €

Dépenses d'investissement : 35 645,90 €  
Recettes d'investissement : 35 645,90 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif 2017 du budget annexe « Laboratoire à Morée »,
- **AUTORISE** le Président à transmettre le budget primitif aux services de l'Etat.

---

## **OBJET : Finances**

### **Budget Logements Locatifs Sociaux à Moisy Vote du Budget Primitif 2017**

Le Président, en conformité avec l'instruction comptable M14, présente le projet de budget primitif 2017 du budget annexe « Logements Locatifs Sociaux à Moisy ».

Le Président propose notamment d'équilibrer ce budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 21 583,04 €  
Recettes de fonctionnement : 21 583,04 €

Dépenses d'investissement : 20 215,90 €  
Recettes d'investissement : 20 215,90 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif 2017 du budget annexe « Logements Locatifs Sociaux à Moisy »,
- **AUTORISE** le Président à transmettre le budget primitif aux services de l'Etat.

---

## **OBJET : Finances**

### **Budget Commerce d'Alimentation à Pezou Vote du Budget Primitif 2017**

Le Président, en conformité avec l'instruction comptable M14, présente le projet de budget primitif 2017 du budget annexe « Commerce d'Alimentation à Pezou ».

Le Président propose notamment d'équilibrer ce budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 21 920,00 €  
Recettes de fonctionnement : 21 920,00 €

Dépenses d'investissement : 17 919,90 €  
Recettes d'investissement : 17 919,90 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif 2017 du budget annexe « Commerce d'Alimentation à Pezou »,
- **AUTORISE** le Président à transmettre le budget primitif aux services de l'Etat.

## **OBJET : Finances**

### **Budget OTIPHV**

#### **Vote du Budget Primitif 2017**

Le Président, en conformité avec l'instruction comptable M14, présente le projet de budget primitif 2017 du budget « Office de Tourisme Intercommunal du Perche & Haut Vendômois ».

Le Président propose notamment d'équilibrer ce budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 38 636,68 €

Recettes de fonctionnement : 38 636,68 €

Dépenses d'investissement : 0,00 €

Recettes d'investissement : 0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif 2017 du budget « Office de Tourisme Intercommunal du Perche & Haut Vendômois »,
- **AUTORISE** le Président à transmettre le budget primitif aux services de l'Etat.

## **OBJET : Finances**

### **Budget Parc d'Activités Intercommunal à Morée**

#### **Vote du Budget Primitif 2017**

Le Président, en conformité avec l'instruction comptable M14, présente le projet de budget primitif 2017 du budget annexe « Parc d'Activités Intercommunal à Morée ».

Le Président propose de voter ce budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 648 797,06 €

Recettes de fonctionnement : 846 320,87 €

(La section de fonctionnement est votée en suréquilibre)

Dépenses d'investissement : 645 820,87 €

Recettes d'investissement : 645 820,87 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif 2017 du budget annexe « Parc d'Activités Intercommunal à Morée »,
- **AUTORISE** le Président à transmettre le budget primitif aux services de l'Etat.

---

## **OBJET : Finances**

### **Budget SPANC**

#### **Vote du Budget Primitif 2017**

Le Président, en conformité avec l'instruction comptable M49, présente le projet de budget primitif 2017 du budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif ».

Le Président propose notamment d'équilibrer ce budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 166 062,39 €

Recettes de fonctionnement : 166 062,39 €

Dépenses d'investissement : 335 267,80 €  
Recettes d'investissement : 335 267,80 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif 2017 du budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif »,
- **AUTORISE** le Président à transmettre le budget primitif aux services de l'Etat.

---

## **OBJET : Finances**

### **Vote des taux d'imposition 2017 CFE / TH / TFB / TFNB**

Nombre de membres :

En exercice : 45          Présents : 36

Votants : 43

Pour : 42

Contre : 1 – Alain BRUNET

Abstention : 0

Dans le cadre du budget principal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois pour l'exercice 2017, il convient de voter les taux de contribution foncière des entreprises, de taxe d'habitation, et de taxe sur le foncier bâti et non bâti.

Le Président propose au conseil communautaire :

- Taux contribution foncière des entreprises (CFE) : 19,13 %
- Taux mis en réserve CFE : 0,00 %
- Taux taxe d'habitation (TH) : 10,65 %
- Taux taxe foncier bâti (TFB) : néant
- Taux taxe foncier non bâti (TFNB) : 2,33 %

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'appliquer les taux suivants pour l'année 2017 :
  - Taux contribution foncière des entreprises (CFE) : 19,13 %
  - Taux mis en réserve CFE : 0,00 %
  - Taux taxe d'habitation (TH) : 10,65 %
  - Taux taxe foncier bâti (TFB) : néant
  - Taux taxe foncier non bâti (TFNB) : 2,33 %
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

---

## **OBJET : Finances**

### **Vote des taux d'imposition 2017 TEOM SICTOM de CHATEAUDUN**

Après réception des bases d'imposition et du produit attendu par le SICTOM de CHATEAUDUN, le Président propose de voter les taux suivants pour le recouvrement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur les communes de BREVAINVILLE, de FONTAINE-RAOUL, d'OUZOUER-LE-DOYEN et de VILLEBOUT :

#### **Modalités calcul taux TEOM 2017**

Commune	Bases d'imposition	Taux TEOM	Produit attendu
BREVAINVILLE	145 418	14,04 %	20 408,00
FONTAINE-RAOUL	156 441	16,07 %	25 133,00
OUZOUER-LE-DOYEN	139 711	19,93 %	27 846,00
VILLEBOUT	102 463	16,44 %	16 838,00
Total	544 033		90 225,00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'appliquer les taux de TEOM tels que présentés dans le tableau ci-dessus pour les communes membres du SICTOM de CHATEAUDUN,
- **CHARGE** le Président d'exécuter la présente décision,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

---

## **OBJET : Finances**

### **Vote des taux d'imposition 2017**

#### **TEOM SICTOM de MONTOIRE-LA CHARTRE**

Après réception des bases d'imposition et du produit attendu par le SICTOM de MONTOIRE-LA CHARTRE, le Président propose de voter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur les communes de BOUFFRY, LA CHAPELLE-VICOMTESSE, CHAUVIGNY-DU-PERCHE, DROUE, LA FONTENELLE, LE POISLAY et RUAN-SUR-EGVONNE. Le Président rappelle que ces communes sont regroupées au sein d'une zone intercommunale de perception unique.

#### **Modalités calcul taux TEOM 2017**

	Bases d'imposition	Taux TEOM	Produit attendu
Zone intercommunale de perception unique	1 489 665	11,05 %	164 567,00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de fixer le taux de TEOM à 11,05 % pour les communes membres du SICTOM de MONTOIRE-LA CHARTRE,
- **CHARGE** le Président d'exécuter la présente décision,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

---

## **OBJET : Finances**

### **Vote des taux d'imposition 2017**

#### **TEOM SYNDICAT VALDEM**

Après réception des bases d'imposition et du produit attendu par le syndicat VALDEM, le Président propose de voter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur les communes membres de ce syndicat. Il indique que le même taux sera appliqué sur l'ensemble des communes adhérentes au syndicat VALDEM : BUSLOUP, LA CHAPELLE-ENCHERIE, FRETEVAL, LIGNIERES, LISLE, MOISY, MOREE, PEZOU, RENAY, ROMILLY-DU-PERCHE, SAINT-HILAIRE LA GRAVELLE, SAINT-JEAN FROIDMENTEL.

#### **Modalités calcul taux TEOM 2017**

	Bases prévisionnelles	Taux TEOM	Produit attendu
Zone unique	3 987 717	11,95 %	476 531,00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de fixer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 11,95 % pour les communes membres du Syndicat VALDEM,
- **CHARGE** le Président d'exécuter la présente décision,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **OBJET : Finances**

### **Budget Principal**

### **Subventions à verser aux organismes sur l'exercice 2017**

Le Président présente aux membres du conseil communautaire le projet de budget primitif 2017. Il détaille notamment les subventions qui seront à verser par la Communauté du Perche & Haut Vendômois sur l'exercice 2017, selon la liste ci-dessous :

- CAUE 41 : 500,00 €
- ISMER : 2 500,00 €
- Mission locale du Vendômois : 5 000,00 €
- Musikafon : 37 000,00 €
- Fondation du patrimoine : 250,00 €
- Initiative Loir-et-Cher : 300,00 €
- Association des Secrétaires de Mairie 41 : 50,00 €
- Approlys : 50,00 €
- ADIL : 1 401,00 €

Les dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions indiquées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à effectuer les versements correspondants et à signer toutes pièces relatives à ces dossiers.

---

## **OBJET : Finances**

### **Budget Principal**

### **Subvention à l'ARSEP**

La Communauté du Perche & Haut Vendômois souhaite effectuer une donation auprès de l'association ARSEP, consacrée à l'aide à la recherche sur la sclérose en plaques.

Cette somme sera imputée au compte 6574 du budget principal, et sera versée à :

ARSEP  
PARIVRY  
14 rue Jules Vanzuppe  
94200 IVRY-SUR-SEINE

Sur le compte : SOCIETE GENERAL PARIS SAINT-MICHEL  
Code banque : 30003  
Code guichet : 03085  
N° de compte : 00037298961 / 29

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer une aide de 200 € à l'ARSEP,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

---

## **OBJET : Syndicat Mixte du Pays Vendômois**

### **Approbation de la modification des statuts**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois en date du 20 mars 2017 portant modification de l'article 5 de ses statuts pour une nouvelle représentativité des EPCI à fiscalité propre par tranche de 15 000 habitants, maintenant la présence des anciens représentants des quatre communautés de communes fusionnées, au sein du Comité Syndical du Pays Vendômois :

« Administration :

Le Comité Syndical est composé de :

- de deux délégués du Département par canton ayant au moins une communes adhérentes,
- d'un délégué élu par commune adhérente et d'un suppléant,
- d'un délégué élu par EPCI à fiscalité propre adhérent et d'un suppléant par tranche de 15 000 habitants.

Le mandat des délégués prendra fin avec l'exercice des fonctions qu'ils détiennent au sein de la collectivité adhérente ».

Par conséquent, le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver les modifications des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois telles que présentées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la modification de l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois.

---

## **OBJET : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

### **Demande de subvention appel à projets 2017**

Le Président rappelle la délibération du 9 novembre 2015 par laquelle la Communauté du Perche & Haut Vendômois a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, définissant les objectifs à poursuivre ainsi que les modalités de la concertation publique.

Le Président indique que le ministère du logement et de l'habitat durable a lancé un appel à projets PLUi pour l'année 2017, qui récompensera une quinzaine de lauréats sur le territoire national, répartis en deux catégories : les démarches d'élaboration de PLUi en cours et les démarches d'élaboration de PLUi abouties.

Le Président propose de déposer un dossier dans la catégorie des démarches d'élaboration de PLUi en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de demander une subvention à l'Etat dans le cadre de l'appel à projet PLUi 2017, pour la catégorie 1 : « démarches d'élaboration de PLUi en cours »,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces en relation avec ce dossier.

---

## **OBJET : Siège social CPHV / Médiathèque / OTIPHV**

### **Location et maintenance de photocopieurs**

Le Président informe le conseil communautaire de la nécessité de souscrire un nouveau contrat de location et de maintenance des photocopieurs installés au siège social de la CPHV, à la Médiathèque du Perche & Haut Vendômois et à l'Office de Tourisme Intercommunal du Perche & Haut Vendômois.

Après consultation, le Président présente l'offre la mieux disante déposée par la société RICOH – 37300 JOUE-LES-TOURS, contenant les tarifications suivantes :

- Abonnement mensuel (location et maintenance) pour trois copieurs : 112,00 € HT ;
- Siège social : copieur MPC3004SP – coût de la copie noir & blanc : 0,004 € HT – coût de la copie couleurs : 0,039 € HT ;
- Médiathèque : copieur MPC2004SP – coût de la copie noir & blanc : 0,0041 € HT – coût de la copie couleurs : 0,039 € HT ;
- OTIPHV : copieur MP301SP – coût de la copie noir & blanc : 0,007 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de retenir l'offre de la société RICOH – 37300 JOUE-LES-TOURS, dans les conditions décrites ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à passer commande et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

# QUESTIONS DIVERSES

## **Délivrance des cartes nationales d'identité :**

Monsieur DEFREMONT rapporte le mécontentement de l'ensemble des maires vis-à-vis de l'organisation actuellement prévue, ne prévoyant aucun point de délivrance sur l'ensemble de la CPHV. Il propose donc de solliciter les services de l'Etat afin que soit ajouté deux points à Morée et à Droué.

## **Hommage à Monsieur Alain Sopena :**

Monsieur MAHAUDEAU évoque la mémoire de Monsieur Alain SOPENA, décédé au début de ce mois. Il rappelle qu'à travers son action en tant que Maire de Pezou et d'élus communautaires, Monsieur SOPENA avait su faire preuve d'humanité dans ses relations autant avec les élus qu'avec le personnel, en ayant l'art et la manière de gérer les situations. Monsieur MAHAUDEAU regrette qu'en son hommage, il n'ait pas été prévu au budget primitif 2017 de la CPHV une attribution de fonds de concours à la commune de Pezou en soutien du projet de salle de sports auquel il tenait particulièrement.

## **Manifestation :**

Lundi 17 avril 2017 : brocante à Moisy

## **Prochaine réunion de conseil communautaire :**

Lundi 15 mai 2017 à 20h00 – Salle des Fêtes de Morée

Le Président,  
Alain BOURGEOIS